

**65030 - Sports de nature (PDESI)**

**Proposition d'approbation du programme d'actions (2018/2019) proposé par le Comité Départemental de Course d'Orientation.**

**Proposition d'attribution d'une aide pour 2018 conformément à la convention d'objectifs à conclure avec le Comité Départemental de Course d'Orientation.**

**Proposition d'approbation des termes d'un projet de convention avec l'Office National des Forêts (ONF).**

**Rapport n° CP/2018/218**

**Service gestionnaire :**  
J530 - Service des sports

**Résumé :**

Dans le cadre des compétences du Département en matière de sports de nature, le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver le programme d'actions proposé par le Comité Départemental de Course d'Orientation pour les années 2018 et 2019 ainsi que les termes des projets de convention d'objectifs et de convention financière à conclure avec ce Comité.

Une première tranche du parcours permanent d'initiation à la pratique de l'orientation, dénommée « Serva », a été réalisée en 2017 sur le massif du Champ du Feu.

Le présent rapport a également pour objet de proposer la réalisation de la seconde tranche de ce projet de parcours dénommée « Princesse Emma » et de décider d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec l'Office National des Forêts (ONF).

La loi 2000-627 du 6 juillet 2000 a attribué aux Départements la compétence du développement maîtrisé des sports de nature, en leur confiant la réalisation du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) et l'animation d'une instance de concertation, la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI).

La mission du Département consiste à accompagner au mieux le mouvement sportif et les collectivités afin de valoriser les espaces, sites et itinéraires d'intérêt, et ce dans un souci de développement maîtrisé des sports de nature.

Sport pour tous se pratiquant dans tous les territoires du Bas-Rhin, le sport de nature permet d'ouvrir la pratique au plus grand nombre, en raison de sa gratuité, de son accessibilité à tous les âges et tous les milieux et de son offre de proximité dans l'ensemble des territoires.

Cette politique s'inscrit également dans une volonté de renforcement de la transversalité des actions inscrites dans les politiques sectorielles. En effet, elle combine le sport,

l'environnement, le tourisme, l'emploi, la jeunesse, l'éducation ainsi que le développement local et la solidarité.

Pour bénéficier du soutien départemental, au titre du sport, les comités sportifs ou ligues, lorsqu'il n'y a pas de comité, ont le choix entre :

- solliciter l'aide à la licence (part fixe de 400 € et part variable selon le nombre total de licenciés, tous âges confondus, avec les montants suivants : 0,43 €/licencié pour moins de 500 licenciés, 0,48 €/licencié de 500 à 5 000 licenciés, 0,53 €/licencié pour plus de 5 000 licenciés) ;
- opter pour une convention d'objectifs, en présentant un projet de développement sportif et différentes actions à mener sur une ou plusieurs années, qui s'inscrivent dans les axes et objectifs de la politique sportive départementale détaillés ci-dessous :
  - axe 1 : une politique sportive basée sur un soutien fort aux associations ;
  - axe 2 : une politique sportive en faveur d'un aménagement équilibré et durable du territoire ;
  - axe 3 : une politique sportive érigeant le sport comme école de la vie pour la jeunesse ;
  - axe 4 : une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de la vie ;
  - axe 5 : une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé à la Commission Permanente d'approuver le programme d'actions proposé par le Comité Départemental de Course d'Orientation du Bas-Rhin et les termes du projet de convention pluriannuelle à conclure pour la période 2018/2019 et de décider d'attribuer la subvention annuelle dans le cadre de la convention financière à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 avec le Comité Départemental de Course d'Orientation du Bas-Rhin.

## **1. COMITE DEPARTEMENTAL DE COURSE D'ORIENTATION (CDCO)**

Pour la première fois, le Comité Départemental de Course d'Orientation du Bas-Rhin a souhaité contractualiser avec le Département dans le cadre d'une convention d'objectifs.

### **1.1 Bilan / constats**

Le nombre de licenciés dans le Bas-Rhin était de 97 au 31 décembre 2017, pratiquement identique à 2016 à la même date, fluctuant suivant les clubs et malgré toutes les actions menées (promotionnelles, cartographiques ou compétitions) en faveur des scolaires, collégiens et tous publics et les nombreux participants occasionnels recensés lors des organisations proposées tout au long de l'année sur le territoire du Bas-Rhin.

Il est constaté une absence d'événements organisés dans certains territoires, due essentiellement au manque de supports cartographiques spécifiques et de structures d'accueil.

Au vu de l'implantation des 3 clubs existants dans le Bas-Rhin, la plupart des événements sont organisés à proximité des structures d'accueil, pour des raisons de commodités et de limitation des coûts des déplacements :

- le Club Orientation Strasbourg Europe (C.O.S.E.) à Strasbourg compte 22 licenciés en 2018 ;
- l'Association des Sports d'Orientation du Pays d'Erstein (ASOPE) compte 18 licenciés en 2018 ;
- le Ski Club de Barr, section Orientation (SCB) compte 51 licenciés en 2018.

Depuis 2013, le CDCO 67, a multiplié ses actions pour faire connaître et développer l'activité orientation, au profit des collégiens, scolaires et tout public.

Ses investissements, humains et matériels ont porté essentiellement sur les aspects suivants :

- la réalisation de documents cartographiques, indispensables à l'apprentissage et à la pratique de la course d'orientation (CO), notamment à destination des collégiens de DUTTLENHEIM, DAMBACH LA VILLE, VILLE, MOLSHEIM, HEILIGENSTEIN, INGWILLER, OSTWALD, SUNDHOUSE, DETTWILLER, SAVERNE, SCHIRMECK, ESPLANADE..... ;
- la participation du CDCO 67, à des événements « Grand Public » : Fête d'été au Champ du Feu, Elsass Bike à Wangenbourg, et des animations CO, au profit de centres aérés et de classes scolaires (semaine sports nature au Champ du Feu).

## **1.2 Proposition de programme d'actions pour la période 2018/2019**

En 2018, le CDCO 67 poursuivra sa politique de développement, avec notamment :

- l'organisation à Barr et Erstein, le 23 mai, de la Journée Mondiale de L'Orientation ;
- la participation à l'élaboration du 2<sup>ème</sup> parcours permanent d'orientation au Champ du Feu (secteur Princesse Emma) : réactualisation de la carte utilisée et conception des parcours et choix des emplacements ;
- la participation aux événements « Grand Public », fête du sport et plus particulièrement : Fête d'été au Champ du Feu, Elsass Bike, soutenus par le Département ;
- la réalisation d'une carte d'initiation CO qui pourra servir au raid UNSS 2018 ;
- l'apport de son expertise dans les réunions pour la création du Pôle Sports Nature à Wangenbourg ;
- la réalisation d'une carte CO à Rosheim, qui pourra servir de support aux championnats d'académie organisés par l'UNSS.

### **Le Comité de course d'orientation poursuit 3 objectifs majeurs :**

- Développer l'activité Orientation en milieu scolaire et étudiant ;
- Augmenter le nombre de pratiquants occasionnels et de licenciés ;
- Proposer également, des animations CO dans les territoires.

Pour la réalisation de ces objectifs, le comité sollicite un soutien départemental de 4 000 € sur la période 2018/2019.

Il est proposé à la Commission permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 euros pour l'année 2018 au Comité départemental de course d'orientation du Bas-Rhin (CDCO).

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention d'objectifs pluriannuelle pour la période 2018/2019 et d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure avec le CDCO pour l'année 2018.

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 28 juin 2018 un avis favorable sur le projet d'attribution d'une aide départementale en 2018 à hauteur de 2 000 € en faveur du comité départemental de course d'orientation du Bas-Rhin, tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

## 2. LE PARCOURS PERMANENT D'INITIATION A LA PRATIQUE DE L'ORIENTATION AU CHAMP DU FEU

La création de nouvelles offres de pratiques quatre saisons (hors saison hivernale) est un enjeu fort pour cette station de moyenne montagne.

Dans le cadre de sa compétence obligatoire en matière de développement maîtrisé des sports de nature, le Département s'est engagé dans un projet de création d'un espace dévolu aux sports d'orientation pour un public débutant dans le Bas-Rhin, sur le massif du Champ du Feu, par la décision de l'assemblée plénière du 19 juin 2017 (CD/2017/035).

Ce parcours de loisirs dédié à la découverte et la pratique de l'orientation est l'un des premiers équipements de ce type dans le Bas-Rhin, réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Département au titre de ses compétences dans le domaine du sport (art. L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales) et des sports de nature (art. L.311-3 du Code du sport), en partenariat avec le Comité Départemental de Course d'Orientation du Bas-Rhin et la Maison d'Enfants à Caractère Social Oberlin à La Broque.

### 2.1 Rappel du projet : tranche 1 « Serva » et tranche 2 « Princesse Emma »

Le parcours permanent d'initiation à la pratique de l'orientation est un espace naturel aménagé et cartographié pour une découverte ludique des sports d'orientation par tous les publics.

Ce projet de parcours porté par le Département est destiné au grand public : familles, enfants, scolaires.

Le principe du parcours est de rallier les points de contrôles (postes ou balises) le plus rapidement possible. Les orienteurs utilisent une carte spécifique pour définir leur itinéraire.

Il se compose des circuits suivants :

- 2 circuits Verts « ludique » pour les débutants :
  - o « **Serva** » : 9 postes - 2,7km—une durée moyenne d'1h à 1h30 (réalisé en 2017)
  - o « **Princesse Emma** » : 9 postes - 2,2km – et une durée moyenne de 45mn à 1h15 (à réaliser en 2018)
- 2 circuits Bleus pour une randonnée-Orientation :
  - o « **Serva** » : 12 postes - 4 km – durée moyenne de 1h15 à 2h (réalisé en 2017)
  - o « **Princesse Emma** » : 11 postes - 3km- durée moyenne d'1h à 1h30 (à réaliser en 2018)

Le parcours est:

- libre d'accès ;
- accessible uniquement au printemps, été et automne et de jour ;
- praticable uniquement sur les pistes existantes.

La 1<sup>ère</sup> tranche du parcours « la Serva » a été réalisée en printemps 2017 et a été inaugurée le 2 juillet 2017, lors de la Fête de l'été du Champ du Feu.

Le parcours de « la Serva » est fréquenté régulièrement par les scolaires, notamment les élèves du 1er degré et les collégiens. Quant à la fréquentation du grand public, elle est très satisfaisante, à en juger par le téléchargement des cartes via le site du Département, des acteurs du Champ du Feu et de l'office du tourisme de la Vallée de la Bruche.

Le parcours étant libre d'accès, il n'est pas possible d'en connaître la fréquentation détaillée. Néanmoins, 2000 flyers édités et imprimés par le Département ont été distribués au cours de l'année 2017.

Afin de permettre la réalisation de parcours de « la Serva », des partenariats ont été engagés avec :

- le Comité Départemental de Course d'Orientation : réalisation et mise à jour de la cartographie, expertise technique ;
- la Maison d'Enfants à Caractère Social Oberlin: fabrication des bornes (postes) et entretien annuel (peinture, pyrogravure) ;
- les propriétaires fonciers pour les bornes du secteur Serva ;
- la commune de BELMONT : l'intégralité du parcours se situe sur le banc communal de BELMONT.

## **2.2 Le projet de réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du parcours « Princesse Emma »**

Le projet de réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du parcours se situera sur le secteur «Princesse Emma» se trouvant intégralement en forêt domaniale, il est proposé de ne conventionner qu'avec l'Etat, via l'ONF (agence de Schirmeck).

Cette proposition de convention de partenariat doit permettre à l'ONF et au Département de préciser les conditions d'aménagement, d'entretien et d'utilisation des pistes, de définir les conditions de leurs éventuelles évolutions, et d'identifier les rôles et les engagements de chacun selon le projet joint en annexe.

Le coût du projet de cette phase 2 est estimé à :

- Dépenses achat bois, accessoires et pose des bornes : 5 000 €, qui serait à la charge du Département ;
- Fabrication des bornes : réalisée gracieusement par la Maison d'Enfants à Caractère Social Oberlin avec la participation des mineurs ;
- Cartographie : réalisée gracieusement par le CDCO 67 (cout évalué à 5 000 €) ;
- Impression Panneau Affichage et dépliants : Département du Bas-Rhin (cout approximatif évalué à 500 €/an).

Il est proposé à la Commission permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec l'ONF pour la mise en œuvre de ce projet.

La Commission territoriale Sud a émis le 4 juin 2018, un avis favorable à la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du parcours « Princesse Emma » ainsi qu'à la proposition du projet de convention.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30301	65-6574-32	400 000,00 €	42 140,00 €	2 000,00 €
40651	23-23151-32	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- *décide d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € au Comité Départemental de Course d'Orientation au titre de son programme d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 ;*
- *approuve les termes du projet de convention d'objectifs pluriannuelle à conclure avec le comité départemental de course d'orientation, joint à la présente délibération ;*
- *approuve les termes du projet de convention financière à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, entre le Département et le Comité Départemental de Course d'Orientation, ainsi que les termes du projet de convention à conclure avec l'Etat (ONF), selon les annexes jointes à la présente délibération ;*
- *autorise son président à signer ces conventions.*

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,

Frédéric BIERRY